Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_80_D-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Yannick SCANFF, Mme Justine DESSEAUX, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, Mme Alice BOURET, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Ronan DANIEL a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Eliott MAILLARD a donné pouvoir à M. Yannick CADIOU
- Mme Hélène DESPREZ a donné pouvoir à M. Tugdual GOALLO

Date de convocation : 26 juin 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 29
  - Votants : 33

Monsieur Erwan CALLOCH a été élu secrétaire de séance.

## BORDEREAU N°7
## (2026/6/80) – CONVENTION CAF PRESTATION DE SERVICE ALSH PERISCOLAIRE 2026-2030
## RAPPORTEUR : FANNY SAFFRAY-MEDIGUE

| | |
|---|---|
| La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable | OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE |
| 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ | Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. |

La branche Famille de la Caisse d'Allocations Familiales a structuré son action auprès des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) autour des objectifs suivants :

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260715-2026_80_D-DE

- La conciliation entre vie familiale, professionnelle, et sociale et s'inscrit dans la continuité des actions conduites en matière de petite enfance ;
- L'épanouissement, la socialisation et la prise d'autonomie des enfants et adolescents ;
- La lutte contre les inégalités en matière de réussite éducative.

La commune de Saint-Avé, dans le cadre de sa politique enfance, souhaite répondre à ces différents objectifs à travers le fonctionnement de ses accueils pendant les temps périscolaires (les accueils du matin, du soir et les mercredis).

La Caisse d'Allocations Familiales peut apporter son soutien pour un co-financement des dépenses de fonctionnement pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 via le versement d'une subvention.

Pour cela, il est demandé d'accepter les termes de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « ALSH Périscolaire », telle qu'annexée.

## DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le soutien financier susceptible d'être accordé par la CAF du Morbihan au titre de la subvention de prestation de service « ALSH Périscolaire » pour la période 2026-2030,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Solidarité, enfance, jeunesse et éducation »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Article 1 : SOLLICITE** le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan au titre de la subvention de prestation de service « ALSH Périscolaire » pour la période 2026-2030.

**Article 2 : APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de « ALSH Périscolaire », telle qu'annexée.

**Article 3 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 6 juillet 2026

| Le Maire, | Le secrétaire de séance, |
|---|---|
| Anne GALLO-KERLEAU | Erwan CALLOCH |

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890